

GUIDE DE L'HOMOLOGATION DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION **FICHE METHODE** **SYSTEME D'INFORMATION** **REPLIQUE**

Les fiches méthodes permettent aux responsables de la démarche d'homologation ou au comité d'homologation d'identifier les points essentiels d'attention en fonction de la typologie du système d'information ou des concepts utilisés.
Elles n'ont pas vocation à remplacer les guides techniques de l'ANSSI ou les politiques de sécurité et les réglementations en vigueur qui doivent être appliquées.

LE SYSTEME D'INFORMATION REPLIQUE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans certains cas, un système d'information peut être conçu pour être répliqué. Il peut s'agir par exemple d'un poste isolé, d'un petit site internet, d'une station blanche...

Afin d'accélérer le processus d'homologation, il est possible de répliquer la démarche. Il convient donc de bien choisir le système d'information de référence. Il sera celui qui facilitera l'homologation de toutes ses copies.

COMMENT DEFINIR LE SYSTEME DE REFERENCE ?

Durant la démarche d'homologation, il doit clairement être indiqué que le système choisi comme référence servira de modèle à d'autres. Le nombre de copies approximatives doit être indiqué.

Les conditions d'usage des copies doivent être spécifiées. Elles doivent être similaires à l'usage du système de référence.

Un inventaire du système d'information de référence et de ses copies doit être tenu à jour.

COMMENT REPLIQUER LE SYSTEME D'INFORMATION ?

A minima, les points suivants doivent être identiques entre le système d'information de référence et ses copies :

- mission du système d'information ;
- classification des données hébergées et du système d'information ;
- type de localisation (local sécurisé, conditions d'accès...) ;
- plan de maintien en condition de sécurité ;
- modèle d'administration ;
- profil des utilisateurs ;
- autorité d'homologation.

Pour les systèmes d'information de référence et ses copies, les politiques et les réglementations doivent être appliquées.

La présence de risque spécifique à l'utilisation d'un système d'information répliqué nécessite l'homologation à part entière de ce dernier.

NOTE :

Il est primordial que le système d'information de référence soit et reste homologué. La perte de l'homologation entraîne la perte immédiate de la totalité des homologations des systèmes d'information copiés.

Tout changement technique apporté au système d'information de référence doit être répercuté sur l'ensemble des systèmes d'information répliqués.

En cours d'homologation et si besoin, il est possible de transférer l'attribution de référence à un autre système d'information **similaire en tout point**. L'action doit être documentée.

LES RESSOURCES DISPONIBLES POUR ALLER PLUS LOIN

| | |
|---------------------------------|---|
| L'homologation de sécurité | https://cyber.gouv.fr/lhomologation-de-securite |
| La méthode EBIOS Risk Manager | https://cyber.gouv.fr/la-methode-ebios-risk-manager |
| Le guide d'hygiène informatique | https://cyber.gouv.fr/publications/guide-dhygiene-informatique |
| Mon Service Sécurisé | https://monservicessecurise.cyber.gouv.fr |